

Cependant, je vous fais remarquer que, dans mon interpellation, j'ai dit qu'il n'était pas convenable pour le Comité de continuer. Naturellement, c'est une question de jugement; je suis absolument d'accord avec le sénateur Hayden au sujet de nos rapports avec le Sénat et sur le fait que le Sénat est maître de sa propre procédure. Mon argument était que ce n'est pas convenable. C'est une question de jugement...

Le président: Puis-je dire un mot, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Oui, monsieur le président?

Le président: En d'autres termes, vous dites que le Comité a le droit de siéger, mais ne devrait pas le faire?

Le sénateur Grosart: Non. C'est-à-dire que le Comité a le droit de siéger, mais mon objection concerne sa prise en considération de propositions—ce sont de propositions—d'un gouvernement battu, tendant à augmenter le fardeau des dépenses publiques.

Je dis que tout le principe du contrôle constitutionnel de l'exécutif par le Parlement repose sur le pouvoir de la Chambre des communes d'approuver ce budget. Le Chambre des communes a refusé, a, en fait, rejeté une loi essentielle des prévisions budgétaires et du budget, et je soutiens qu'il serait sage, si vous voulez, de la part du Comité, de remettre l'examen de ce budget jusqu'au moment où la situation sera nette—comme il est certain qu'elle le sera—et nous serons alors en mesure d'examiner le budget préparé et proposé comme base de la législation, comme le sénateur Hayden l'a signalé, par un gouvernement qui a constitutionnellement la confiance de la Chambre des communes.

Le sénateur Hayden: Ce que dit mon ami, c'est que nous devrions cesser de nous instruire et de nous renseigner jusqu'à ce qu'un événement futur se produise et que certaines décisions soient prises à la Chambre. Je pensais que notre instruction et aussi l'instruction du Comité était un processus continu et qui ne cesse jamais. Et s'il cesse, c'est très dommage pour les renseignements et les connaissances que nous pourrions posséder lorsque nous aurons à traiter de ces questions.

Le sénateur Grosart: Je suis tout à fait en faveur d'apprendre et d'obtenir des renseignements, comme vous le savez, je pense, monsieur le président, mais je crois qu'il est bon de savoir quels renseignements vous avez devant vous. Il y a des sortes de ren-

seignements et d'instruction—et je suis sûr que tous les sénateurs seront d'accord—dont il ne serait pas convenable que nous nous occupions en ce moment. Je n'entrerai pas dans les détails.

Le président: Honorables sénateurs, je veux remercier tous ceux qui ont exprimé leurs points de vue sur l'interpellation du sénateur Grosart.

A ce propos, je tiens à remercier le sénateur Grosart de sa courtoisie, parce que non seulement il m'a fait part de l'interpellation qu'il se proposait de faire, mais il m'a de plus montré son texte, et je pense que je devrais le remercier de sa courtoisie.

Le principe sur lequel le sénateur Grosart fonde son interpellation, je pense, a été tranché par le Sénat, par un vote au Sénat. En outre, comme je l'ai dit aux honorables sénateurs dès le début, ceci est une réunion d'information. Je ne demande pas aux honorables sénateurs d'approuver quoi que ce soit ce matin. Ceci est une réunion d'information qui précède la présentation du bill au Sénat.

Aussi, j'en reviens à la conclusion qu'aujourd'hui est un «jour de travail normal» et en conséquence je décide que votre interpellation, sénateur Grosart, n'est pas pertinente.

Nous allons donc continuer et je demande maintenant...

Le sénateur Flynn: Monsieur le président,...

Le président: Oui, monsieur le chef de l'Opposition?

Le sénateur Flynn: Je ne vais pas ranimer la discussion, et je ne discuterai pas de son aspect constitutionnel, mais je soutiens qu'actuellement l'autre Chambre se préoccupe uniquement d'une question...

Le président: Permettez-moi, sénateur Flynn? Est-ce que vous faites une interpellation?

Le sénateur Flynn: J'ai une motion à présenter, et j'ai quelques remarques à faire tout d'abord.

Le président: Très bien.

Le sénateur Flynn: L'autre Chambre se préoccupe uniquement d'une question, à savoir si oui ou non ce qui s'est passé lundi dernier était un vote de non confiance envers le gouvernement. C'est la seule question, je pense, dont le Parlement devrait se préoccuper en ce moment. Il se peut que le gouvernement soit défait et, en ce cas, ce que nous faisons ici aura été inutile.